

Séance du 16 juin 2011

**Extrait du recueil des actes
du Conseil d'Administration
de l'UVHC**

Objet : Liste des fonctions éligibles à la prime pour charges administratives

Le Conseil d'Administration de l'UVHC s'est réuni en salle du conseil de la Maison des services à l'étudiant du site du Mont-Houy de l'Université le 16 juin 2011 sur la convocation et sous la présidence de M. Mohamed OURAK, Président de l'Université,

Le quorum étant atteint,

M. le Président donne la parole à M. le Premier Vice Président qui présente la liste des fonctions.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE A L'UNANIMITE DES VOIX LES FONCTIONS ET RESPONSABILITES ADMINISTRATIVES ELIGIBLES A LA PRIME AINSI QUE LES TAUX MAXIMUM APPLICABLES :

FONCTIONS ELIGIBLES	TAUX MAXIMAL APPLICABLE
Premier Vice Président	8 500 euros
Vice président	7 750 euros
Directeur de composante de formation hors IUT et ENSIAME	6 000 euros
Directeur de service commun	3 000 euros
Mission temporaire d'au moins un an (chargé de mission) pour l'UVHC	1 500 euros
Chef de département de l'IUT ou de l'ENSIAME	4 250 euros
Directeur adjoint de composante	4 250 euros

Les primes au titre des fonctions et responsabilités sont exclusives de toute décharge d'enseignement.

Fait à Valenciennes, le 21 juin 2011

Le Président du Conseil d'Administration,



M. Mohamed OURAK

Date de publication : 18/07/2011